



**cnam**>  
CENTRE NATIONAL D'APPUI AUX  
MÉTIERS DE LA BRANCHE FAMILLE

# ACTUALITÉS CAF.FR AVRIL 2023

caf·fr

- ↳ **Montant des prestations au 1er avril 2023**
- ↳ **Information sur la prime de partage de la valeur  
(Ex Prime Macron ou pouvoir d'achat)**
- ↳ **Déclaration du forfait logement pour le Rsa et la Prime d'activité**
- ↳ **Campagne conservation du logement étudiant - Été 2023**



## Montant des prestations au 1er avril 2023

Le guide des prestations 2023 est disponible sur [caf.fr](https://caf.fr).

Vous pouvez y accéder en [cliquant ici](#).

Il prend en compte la revalorisation de certaines prestations au 1er avril 2023.  
(Droits d'avril versés en mai)



## LA PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR (EX PRIME MACRON OU POUVOIR D'ACHAT)

Depuis 2019, les salariés peuvent bénéficier d'une prime exceptionnelle exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux. Elle pouvait être versée jusqu'en mars 2022. **Elle est remplacée depuis juillet 2022 par la prime de partage de la valeur.**

Cette prime est imposable dès lors que le salarié perçoit une rémunération annuelle supérieure à 3 Smic (environ 60000€).

Voici les impacts sur le calcul des prestations versées par la caf :

RSA  
Prime d'activité

Cette prime doit être déclarée sur les déclarations trimestrielles.  
Elle est prise compte dans le calcul de ces prestations **qu'elle soit imposable ou non.**

Allocation adultes  
handicapés (AAH)

Cette prime est prise en compte dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés **uniquement si elle est imposable.** Dans ce cas, l'allocataire doit la déclarer.  
Si elle n'est pas imposable, il n'a pas à la déclarer.

Aide au logement et  
autres prestations  
familiales à critère de  
ressources

Cette prime est prise en compte dans le calcul des prestations familiales **uniquement si elle est imposable.**

# ↳ Déclaration du forfait logement pour le Rsa et la prime d'activité

Il existe des incitations à la fraude concernant le forfait logement avec diffusion de vidéos promotionnelles via les réseaux sociaux. Désormais, les allocataires bénéficiaires de RSA et/ou de Prime d'activité déclarant, lors d'un changement d'adresse, être hébergés à titre onéreux auront à confirmer cette déclaration par le biais d'un message d'avertissement. Cette pop-up a pour objet de limiter les fausses déclarations.

## Démarche de changement d'adresse

### ► Rappel de la notion de participation aux frais dans l'info-bulle

?	Propriétaire sans remboursement de prêt d'habitation	?	Propriétaire avec remboursement de prêt d'habitation	?
?	Hébergé avec participation aux frais	?	Participation financière régulière réservée exclusivement aux charges du logement.	?

### ► Pop-up au clic sur le bouton "Continuer"

#### Avertissement

Attention, cette déclaration vous engage et pourra faire l'objet d'un contrôle de la part de la Caf.

OK

## ► Page récapitulative avec rappel des impacts d'une fausse déclaration

### VOTRE NOUVELLE ADRESSE

15 rue Affichard  
50300 AVRANCHES  
FRANCE

Date d'emménagement dans votre nouveau logement : 01/04/2023

J'ai confirmé être hébergé(e) à titre onéreux. J'ai compris que je pourrais faire l'objet d'un contrôle par la Caf et que je serais amené à fournir des justificatifs.

### ► Ndweb



## Récapitulatif de votre démarche en ligne

Le 15/03/2023 à 10:15:31, vous avez effectué un changement de situation.

#### ► Votre nouvelle adresse

5 RUE ABBE DE LA RUE  
14000 CAEN  
FRANCE

Date d'emménagement dans votre nouveau logement : 01/03/2023

Vous avez confirmé être hébergé avec participation aux frais. Dans ce cadre, vous pourrez faire l'objet d'un contrôle par la Caf et être amené à fournir des justificatifs.

## ↪ Campagne conservation du logement étudiant - Été 2023



- ① Présentation de la campagne logement étudiant 2023
- ② Présentation de la téléprocédure pour le secteur locatif
- ③ Présentation de la téléprocédure pour le secteur collectif (foyers)

\*ALS = Allocation logement à caractère social

1

## ALS \*- ETUDIANTS GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

\*ALS = Allocation logement à caractère social



Le principe

L'étudiant bénéficiaire de l'ALS doit confirmer à la caf :

Pour le secteur locatif

- qu'il occupera bien son logement à la rentrée scolaire de septembre,
- et qu'il s'acquitte de son loyer pendant la période estivale (juin, juillet, août, septembre, octobre)

Pour le secteur collectif (foyer)

- qu'il conserve son logement pendant l'été

Cette information nous permet de maintenir le versement de son droit ALS pendant cette période.

**A noter que les étudiants bénéficiaires de l'APL (Aide personnalisée au logement) n'ont aucune démarche à effectuer, de même que les étudiants salariés, apprentis ou alternant.**

**Comment le savoir ? Pour ces situations l'allocataire n'aura pas d'alerte dans son espace Mon Compte.**



Votre Caf vous informe  
sur votre aide personnelle au logement

caf.fr

### Maintien de votre aide personnelle au logement pendant l'été

Bonjour,

Vous êtes étudiant(e) et vous bénéficiez de l'aide personnelle au logement.  
Pour continuer à recevoir votre aide, vous devez nous indiquer si vous conservez votre logement pendant les vacances d'été.

**Rendez-vous dès maintenant sur [caf.fr](https://caf.fr) > Mon Compte ou sur votre appli mobile « Caf-Mon Compte ».**

A bientôt sur [caf.fr](https://caf.fr),  
Votre caisse d'Allocations familiales.

Votre Caf vous recommande de ne pas cliquer sur les liens contenus dans les courriels. Ils peuvent diriger vers des sites frauduleux. Il est préférable de saisir directement l'adresse du site dans votre navigateur.

Ce message vous est envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriel de votre Caf, veuillez vous désabonner sur [caf.fr](https://caf.fr) > espace Mon Compte > rubrique "Mon profil". La loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du directeur de votre Caf. Ceci est un courriel automatique. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur.

9  
mai

Ouverture de la téléprocédure et envoi à l'allocataire le 10 mai d'un mail ou d'un courrier l'incitant à faire sa déclaration sur [caf.fr](https://caf.fr) ou l'application mobile.

29/30  
juin

En l'absence de réponse, une relance est effectuée par SMS et par mail. L'allocataire est informé du risque de suspension de son aide au logement s'il ne répond pas.



Votre Caf vous informe  
sur votre aide personnelle au logement

caf.fr

### Rappel : maintien de votre aide personnelle au logement

Bonjour,

Vous n'avez toujours pas déclaré si vous conservez votre logement pendant les vacances d'été. Sans réponse de votre part avant le 26 juillet 2023, le versement de votre aide sera interrompu.

**Rendez-vous dès maintenant sur [caf.fr](https://caf.fr) > Mon Compte ou sur votre appli mobile « Caf-Mon Compte ».**

A bientôt sur [caf.fr](https://caf.fr),  
Votre caisse d'Allocations familiales.

La Caf vous met en garde contre des mails frauduleux qui utilisent notre logo. La présence de fautes d'orthographe peut vous alerter. Si vous cliquez sur un lien, vérifiez aussi qu'un cadenas apparaît dans votre navigateur indiquant que la connexion est sécurisée.

Ce message vous est envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriel de votre Caf, veuillez vous désabonner sur [caf.fr](https://caf.fr) > espace Mon Compte > rubrique "Mon profil". La loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du directeur de votre Caf. Ceci est un courriel automatique. Vous ne pouvez pas répondre à cet expéditeur.

# ALS\* - ETUDIANTS GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Quelles démarches à réaliser auprès de la Caf avant l'été ?

\*ALS = Allocation logement à caractère social



	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
<p><b>Situation 1 :</b> Je reste dans mon logement Je paye mon loyer pendant l'été</p>	<p>9</p>		<p>26</p>			
	Je déclare avant le 26 juillet que je garde mon logement et que je paye le loyer pendant l'été			La Caf poursuit le versement de mon aide au logement		
<p><b>Situation 2 :</b> Je garde mon logement mais je ne paie pas le loyer l'été</p>						
	Je déclare que je garde mon logement mais que je ne paierai pas de loyer en juillet et août			La Caf interrompt le versement de l'aide au logement sur juillet (paiement du 5 août) et août (paiement du 5 septembre). Elle reprend le versement dès le mois de septembre (payé le 5 octobre).		
<p><b>Situation 3 :</b> Je rends mon logement et je paie le loyer pour la totalité du mois de mon départ</p>						
	Je déclare que je quitte mon logement le 31 juillet et que j'ai réglé le loyer pour la totalité du mois de juillet			La Caf cesse le versement de l'aide au logement à partir du mois d'août (= dernier paiement le 5 août).		
<p><b>Situation 4 :</b> Je rends mon logement et je ne paie pas le loyer pour la totalité du mois de mon départ</p>						
	Je déclare que je quitte mon logement le 15 juillet et que j'ai réglé le loyer jusqu'à cette date.			La Caf cesse le versement de l'aide au logement dès le mois de juillet (= dernier paiement le 5 juillet).		

JULIETTE BLANC

**MES ALERTES**

Aide au logement étudiant : Merci de nous indiquer si vous conservez ou non votre logement pendant l'été.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement  
le 05/07/2023  
**183 €\***  
Voir le détail >  
\* Versé à un tiers

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mes ressources >

Mon quotient familial ⓘ: Indisponible

Télécharger ma dernière attestation

Télécharger mon relevé de compte de juin

Je clique sur l'alerte  
dans Mon Compte

Je dois ensuite accepter  
les conditions générales  
pour accéder à la  
démarche en ligne

Bienvenue JULIETTE BLANC

Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

**Conditions générales du service en ligne**

Vous allez pouvoir déclarer par ce service les informations concernant l'occupation de votre logement.

Un récapitulatif vous indiquera les informations déclarées, après validation vous ne pourrez plus les modifier.

La valeur juridique de cette démarche en ligne est la même que celle d'une déclaration papier.

La déclaration en ligne est une déclaration sur l'honneur qui vous engage

- Vous certifiez que les renseignements saisis sont exacts. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles L114-13 et L835-5 du Code de la Sécurité sociale).
- Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement intervenant dans votre situation.
- Vous prenez connaissance que la Caf vérifie l'exactitude de cette déclaration (article L114-19 du Code de la Sécurité sociale).

Vos droits d'accès aux données personnelles  
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce service. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

J'ai pris connaissance des conditions d'accès et des modalités du service et les accepte.

Commencer

Situation 1 : Conservation du logement à la rentrée et paiement du loyer pendant l'été - Secteur locatif (hors foyer)

Bienvenue JULIETTE BLANC

Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Conservation du logement**

Votre adresse actuelle

BAT LES MAGNOLIAS RESIDENCE EXCELSIOR  
L EXCELIOR  
73 RUE LIEUTENANT JOSEPH ANDRE  
83000 TOULON  
FRANCE

\* Vous conservez ce logement à la rentrée

Oui  Non

Quitter Continuer

Je déclare d'abord conserver son  
logement à la rentrée puis payer un loyer  
pendant l'été.

Bienvenue JULIETTE BLANC

Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Maintien du loyer**

\* Vous payez un loyer pendant les vacances d'été

Oui  Non

Quitter Continuer

Bienvenue JULIETTE BLANC

Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

**Votre déclaration est terminée**

Pour modifier les informations saisies, cliquer sur les liens suivants.  
Pour valider et transmettre votre télédéclaration, cliquer sur "Valider".  
Pour abandonner, cliquer sur "Quitter".

\* Vous conservez votre logement.

\* Vous payez un loyer pendant les vacances.

Quitter Valider

Je valide ensuite les choix effectués. Je  
peux les modifier en cliquant  
directement dessus.

\*ALS = Allocation logement à  
caractère social





## Situation 2 : Conservation du logement à la rentrée et non paiement du loyer pendant l'été - Secteur locatif (hors foyer)

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Conservation du logement**

Votre adresse actuelle  
BAT LES MAGNOLIAS RESIDENCE EXCELSIOR  
L EXCELSIOR  
73 RUE LIEUTENANT JOSEPH ANDRE  
83000 TOULON  
FRANCE

\* Vous conservez ce logement à la rentrée  
 Oui  Non

Quitter Continuer

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Maintien du loyer**

\* Vous payez un loyer pendant les vacances d'été  
 Oui  Non

Quitter Continuer

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Mois non payé(s)**

\* Cocher le(s) mois concerné(s) :

juin  
 juillet  
 août  
 septembre  
 octobre

Quitter Continuer

Si j'indique ne pas payer un loyer pendant l'été, je dois ensuite indiquer le ou les mois pour lequel/lesquels je ne vais pas le régler.  
Les mois saisis doivent impérativement se suivre.

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

**Votre déclaration est terminée**

Pour modifier les informations saisies, cliquer sur les liens suivants.  
Pour valider et transmettre votre télédéclaration, cliquer sur "Valider".  
Pour abandonner, cliquer sur "Quitter".

\* Vous conservez votre logement.

\* Vous ne payez pas de loyer pendant les vacances.

\* Mois non payé(s) :  
juin, juillet, août

Quitter Valider

### Votre déclaration est validée et va être traitée

vous pouvez enregistrer votre déclaration  
ou l'imprimer.



[Déclaration de conservation du logement](#)

Vous pouvez également retrouver votre  
déclaration dans l'espace «Mon compte»,  
rubrique «Mes démarches en ligne».

# ALS\* - ETUDIANTS GESTION DES DROITS PENDANT LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES

## Présentation de la téléprocédure (secteur locatif)

\*ALS = Allocation logement à caractère social



Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

### Conservation du logement

**Votre adresse actuelle**  
BAT LES MAGNOLIAS RESIDENCE EXCELSIOR  
L EXCELSIOR  
73 RUE LIEUTENANT JOSEPH ANDRE  
83000 TOULON  
FRANCE

Vous conservez ce logement à la rentrée  
 Oui  Non

Quitter Continuer

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

### Départ du logement

\* Date de départ :    
Format date : JJ/MM/AAAA

\* Loyer payé jusqu'au :    
Format date : JJ/MM/AAAA

Quitter Continuer

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

### Départ du logement

\* Date de départ : 18/08/2023   
Format date : JJ/MM/AAAA

\* Loyer payé jusqu'au : 18/08/2023   
Format date : JJ/MM/AAAA

Quitter Continuer

Si j'indique ne pas conserver le logement à la rentrée, je dois préciser la date de départ du logement et la date jusqu'à laquelle je vais régler le loyer.

Exemple : Loyer réglé jusqu'au 18 août 2023, le versement de l'AL prend fin dès le mois d'août.

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

### Départ du logement

\* Date de départ : 18/08/2023   
Format date : JJ/MM/AAAA

\* Loyer payé jusqu'au : 31/08/2023   
Format date : JJ/MM/AAAA

Quitter Continuer

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

### Votre déclaration est terminée

Pour modifier les informations saisies, cliquer sur les liens suivants.  
Pour valider et transmettre votre télédéclaration, cliquer sur "Valider".  
Pour abandonner, cliquer sur "Quitter".

Vous ne conservez pas votre logement.

Vous déclarez :

Date de départ du logement : 18/08/2023  
loyer payé jusqu'au : 31/08/2023

Quitter Valider

### Votre déclaration est validée et va être traitée

vous pouvez enregistrer votre déclaration ou l'imprimer.



[Déclaration de conservation du logement](#)

Vous pouvez également retrouver votre déclaration dans l'espace «Mon compte», rubrique «Mes démarches en ligne».

## Situation 4 : Je réside en foyer et je conserve mon logement pendant l'été

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Conservation du logement**

**Votre adresse actuelle**  
BAT LES MAGNOLIAS RESIDENCE EXCELSIOR  
L EXCELSIOR  
73 RUE LIEUTENANT JOSEPH ANDRE  
83000 TOULON  
FRANCE

\* Vous restez dans ce logement pendant les vacances d'été  
 Oui  Non

Quitter Continuer

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Conservation du logement**

Cocher le(s) mois concerné(s) :

juin  
 juillet  
 août  
 septembre

Quitter Continuer

Si je reste dans le logement pendant l'été, je dois indiquer le ou les mois pour lequel/lesquels je conserve le logement.  
Les mois saisis doivent impérativement se suivre.

## Situation 5 : Je réside en foyer et j'occupe un logement provisoire dans une autre résidence universitaire pendant l'été

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Conservation du logement**

**Votre adresse actuelle**  
BAT LES MAGNOLIAS RESIDENCE EXCELSIOR  
L EXCELSIOR  
73 RUE LIEUTENANT JOSEPH ANDRE  
83000 TOULON  
FRANCE

\* Vous restez dans ce logement pendant les vacances d'été  
 Oui  Non

Quitter Continuer

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Relogement provisoire**

\* Vous êtes relogé provisoirement dans une autre résidence universitaire  
 Oui  Non

\*Montant du loyer pour ce relogement  €  
*Montant sans les centimes (exemple 533 €)*

Quitter Continuer

Bienvenue JULIETTE BLANC  
Retour à l'accueil

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Relogement provisoire**

Cocher le(s) mois concerné(s) :

juin  
 juillet  
 août  
 septembre

Quitter Continuer

Si je déclare occuper un logement provisoire dans une autre résidence universitaire pendant l'été, je dois indiquer les mois concernés.  
Mon aide au logement sera maintenue pendant cette période.

\*ALS = Allocation logement à caractère social



Merci !

